

Conflit d'intérêts pour Muller?

LOGEMENT | En profitant d'un sept-pièces à 2000 francs, Mark Muller garde-t-il toute son indépendance? Il assure que oui.



© PIERRE ALBOUY | Mark Muller loge dans un sept-pièces d'un superbe immeuble de Plainpalais, qu'il paie 2000 francs par mois plus les charges.

Christian Bernet | 02.07.2011 | 00:00

Comment Mark Muller a-t-il obtenu son superbe appartement de sept pièces? Et surtout, grâce à qui? De par la position de conseiller d'Etat, responsable des constructions, la question ne relève pas de la simple curiosité, elle est politique. Car dans sa position, un magistrat ne peut pas se permettre de susciter des doutes sur d'éventuels traitements de faveur. Or, en l'occurrence, tout porte à croire que c'en est un.

Mark Muller loge depuis décembre 2009 dans un sept-pièces d'un superbe immeuble du rond-point de Plainpalais. Et il paie pour cela 2000 francs par mois plus les charges, comme l'a révélé la TSR jeudi soir. Ce loyer est en complet décalage par rapport au prix du marché. Aujourd'hui, un tel objet se loue 6000 francs, voire plus.

Mais Mark Muller profite d'une loi qu'il a toujours combattue: la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR). Celle-ci vise à éviter l'explosion des loyers après rénovation en fixant un prix maximal. Le sept-pièces de Mark Muller tombe sous le coup de cette loi; son loyer est contrôlé durant cinq ans.

L'immeuble appartient à la Société genevoise d'investissements financiers d'Armen Deukmedjian. Ce Genevois est l'un des plus gros propriétaires privés du canton. Il possède des immeubles aux Eaux-Vives, au boulevard Helvétique et dans les Rues-Basses.

Ce n'est pas via le propriétaire que Mark Muller a obtenu son logement, mais via sa régie, le Comptoir immobilier, dirigée par Paul Epiney. Ce dernier est aussi un promoteur important de la place. Il est notamment actif sur les Communaux d'Ambilly.

Mark Muller a-t-il bénéficié d'un traitement de faveur de sa part? Le magistrat conteste. «En tant que magistrat, je dois habiter Genève et suis obligé de passer par les régies pour me loger. Ces dernières font des promotions immobilières et sont en contact avec mon département. Et je m'efforce, dans le cadre de mes fonctions, de faire avancer ces projets. Si on devait me soupçonner de conflit d'intérêts, alors je devrais renoncer à cette charge.» Le libéral l'assure: «Je ne me sens pas redevable à qui que ce soit.»

On peut suivre ce raisonnement. Mais s'étonner aussi que le magistrat n'ait pas pris un appartement plus près du prix du marché? «Qu'aurais-je dû faire alors? Renoncer à cet appartement?» demande Mark Muller.

Quant à Paul Epiney, il assure qu'il n'a eu aucun contact direct avec le magistrat. «Mark Muller était sur la liste des demandes. Nous l'avons traité comme des dizaines d'autres.» Le promoteur assure que l'octroi de cet appartement n'engage en rien le magistrat. «Mark Muller est quelqu'un d'intègre et dur sur certaines positions. Pour preuve, nous avons un projet à Bellevue qu'il nous bloque depuis un an car il veut plus de logements.»

Depuis décembre 2009, le conseiller d'Etat profite donc d'environ 160 m² au cinquième étage d'un bel immeuble qui profite des soins de la Commission des sites, avec une superbe vue sur la plaine de Plainpalais. Seul bémol: il n'habite pas sur un étage noble, mais les combles, autrefois occupés par les bonnes. Les plafonds y sont bas, entre 2,07 et 2,45 mètres. Mais le loyer aussi.